

# Guichet unique

Aide en ligne



## Aide au démarrage pour le formateur

Version 2.0

16 septembre 2018

### Contenu

---

Généralités .....	2
Accéder aux notes et bulletins d'un apprenti .....	2
1. L'entreprise qui forme l'apprenti dispose-t-elle d'un contrat Guichet unique professionnel? .....	2
2. Création d'un contrat Guichet unique professionnel pour l'entreprise formatrice.....	2
3. Le formateur dispose-t-il de codes d'accès au Guichet unique nominatif en tant qu'employé/collaborateur de l'entreprise formatrice? .....	2
4. Création d'un nouvel utilisateur employé/collaborateur.....	3
5. Avez-vous le statut formateur pour votre entreprise sur le Guichet unique? .....	3
6. Activation du statut formateur pour un utilisateur du contrat professionnel.....	3
7. Avez-vous accès aux notes de vos apprentis? .....	3

## Généralités

---

Vous êtes formateur et souhaitez accéder aux notes détaillées des apprentis que vous formez? Il est maintenant possible d'activer l'accès en ligne aux notes détaillées via le Guichet unique.

Suivez le guide...

## Accéder aux notes et bulletins d'un apprenti

---

Ce guide fonctionne de la manière suivante. Commencez par lire la procédure à l'étape 1. À la fin de chaque étape un choix vous est proposé, suivez alors le numéro de l'étape suivante à suivre indiquée en regard du choix qui convient.

### 1. L'entreprise qui forme l'apprenti dispose-t-elle d'un contrat Guichet unique professionnel?

Comment répondre à cette question? Si l'entreprise qui forme l'apprenti dispose d'un contrat Guichet unique professionnel, le chef d'entreprise doit pouvoir accéder au Guichet unique avec ses codes d'accès (code utilisateur préfixé par un **B**, mot de passe et Code SMS ou carte à numéros). Si ce n'est pas le cas, c'est que l'entreprise ne dispose pas de contrat Guichet unique professionnel.

Si l'entreprise ne dispose pas d'un contrat Guichet unique professionnel, allez à l'étape 2

Si l'entreprise dispose d'un contrat Guichet unique professionnel, allez à l'étape 3

### 2. Création d'un contrat Guichet unique professionnel pour l'entreprise formatrice.

Faites faire par le chef de l'entreprise formatrice (que ce soit vous si vous êtes vous-même chef d'entreprise ou votre chef), un contrat Guichet unique professionnel au nom de l'entreprise formatrice en suivant les étapes décrites sur le site du [guichet unique](#) (en suivant l'entrée de menu **Inscription/Professionnel**).

Dès la réception des codes d'accès au nom du chef d'entreprise, allez à l'étape 3.

### 3. Le formateur dispose-t-il de codes d'accès au Guichet unique nominatif en tant qu'employé/collaborateur de l'entreprise formatrice?

Comment répondre à cette question? Si vous avez-vous-même signé le contrat Guichet unique professionnel pour le compte de l'entreprise formatrice et que vous êtes chef d'entreprise, alors vous disposez déjà d'un accès que vous pouvez utiliser tel quel. Si vous êtes formateur mais que vous n'avez pas signé le contrat Guichet unique professionnel, alors vous disposez peut-être d'un utilisateur Guichet unique employé/collaborateur que votre chef d'entreprise a créé pour vous par le passé (code utilisateur préfixé par un **B**, mot de passe et Code SMS ou carte à numéros).

Si vous ne disposez pas de tels accès, allez à l'étape 4.

Si vous disposez d'accès en tant qu'utilisateur pour l'entreprise formatrice, allez à l'étape 5.

#### 4. Création d'un nouvel utilisateur employé/collaborateur.

Le chef d'entreprise suit les étapes de création d'un nouvel utilisateur (collaborateur/employé) comme décrit dans le document d'aide au démarrage pour le chef d'entreprise disponible sur le site du [guichet unique](#) (en suivant l'entrée de menu **Support/Aide au démarrage pour le chef d'entreprise**).

Dès la réception des codes d'accès à votre nom, allez à l'étape 5.

#### 5. Avez-vous le statut formateur pour votre entreprise sur le Guichet unique?

Comment répondre à cette question? Connectez-vous au Guichet unique ouvrez la prestation Écoles/Notes détaillées. Si un message d'alerte indiquant que " Cette prestation est réservée aux utilisateurs dont le chef d'entreprise a octroyé le droit formateur. ", c'est que vous ne disposez pas de ce statut.

Si vous ne disposez pas du statut formateur, allez à l'étape 6.

Si vous disposez du statut formateur, allez à l'étape 7.

#### 6. Activation du statut formateur pour un utilisateur du contrat professionnel.

Seuls les utilisateurs du contrat professionnel dont le chef d'entreprise aura activé le statut "Formateur" auront accès aux notes détaillées et aux bulletins de notes des apprentis en formation dans l'entreprise. Pour se faire le chef d'entreprise se connecte au Guichet unique avec ses codes d'accès professionnel et via l'entrée de menu **Écoles/Formateurs** affiche la liste des utilisateurs du contrat professionnel ainsi que leur statut formateur:



Identifiant	Prénom	Nom	Statut	Actions
			Formateur	<a href="#">Supprimer le statut formateur</a>

Page 1 sur 1, enregistrements 1 à 1 sur 1.

Pour des informations complémentaires concernant l'accès aux dossiers des apprentis, consultez l'[Aide au démarrage](#).

Le chef d'entreprise active ou supprime le statut formateur en regard du collaborateur/employé qui est formateur.

À la fin de cette étape, vous devriez disposer du statut formateur qui permet l'accès aux notes détaillées et bulletins de notes. Allez à l'étape 7.

#### 7. Avez-vous accès aux notes de vos apprentis?

Connectez-vous au Guichet unique avec vos codes d'accès professionnels et via l'entrée de menu **École**, cliquez sur la prestation « Suivi des apprenti-e-s ».

Si la prestation indique "Cette prestation est réservée aux utilisateurs dont le chef d'entreprise a octroyé le droit formateur", c'est que vous ne disposez pas du statut formateur, rendez-vous alors à l'étape 6.